



## Conditions Générales de vente - cours en présentiel 2026

OISE Études Linguistiques, ci-dessous nommée «OISE», société par actions simplifiée au capital de 510.000€, dont le siège social est sis 71 bis, rue de Vaugirard 75006 Paris, est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le N° 339 738 270. Les séjours et l'hébergement sur les centres pour mineurs font l'objet d'un agrément délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Paris. OISE est membre agréé UNOSEL ainsi que des Acteurs de la Compétence.

OISE est garantie par une assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès d' Allianz Iard : Contrat n° 61592464.

Les présentes conditions générales de vente ont vocation à s'appliquer à tous les séjours proposés dans la brochure OISE 2026 ainsi que tout feuillet additionnel couvrant la même période.

### 1. LES STAGES

Les présentes conditions s'appliquent aux stages organisés par OISE, et constituent l'information préalable. Cette information porte sur le contenu des stages (destinations, modes d'hébergement, cours de langue, activités et prestations complémentaires, assurances), sur les dates, sur les prix et les modalités de paiement, sur les conditions d'annulation et de modification du contrat et sur les formalités de déplacements. Ces présentes conditions s'appliquent également aux programmes complémentaires présentés sous forme additionnelle. Sauf dispositions contraires figurant sur la confirmation d'inscription, les éléments contenus dans la brochure 2026 sont contractuels dès la signature de la fiche d'inscription, ce qui permet de s'y référer quant à la définition des prestations de chaque séjour et en ce qui concerne les conditions générales et particulières de vente. Les prix comprennent exclusivement un ensemble de prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix.

### 2. INSCRIPTION, CONTRAT DE VENTE ET RÈGLEMENT DU PRIX DE LA FORMATION

**Une inscription** est validée lorsque le dossier est complet, celui-ci est composé :

- De la fiche d'inscription et des documents complémentaires signés (quand le participant est mineur, la fiche est remplie et signée par un parent ou le représentant légal).
- Des pièces demandées et notamment, des documents spécifiques aux écoles renseignés et signés. Avant le départ, le représentant légal du mineur devra également remplir et signer une fiche sanitaire.
- Du règlement de la totalité du prix quand l'inscription a lieu moins de 4 (quatre) semaines avant la date du départ ou du règlement d'une partie du prix quand l'inscription a lieu plus de 4 semaines avant la date de départ (400€). À réception de ces éléments, une confirmation écrite détaillant les caractéristiques du stage ainsi qu'une facture seront adressées au client. Il est obligatoire que la totalité des prestations commandées soit payée avant le départ, à défaut aucune prise en charge par OISE ne sera possible. Le prix est payable par carte bancaire (envoi d'un lien pour les paiements à distance), virement ou chèque bancaire. Les coordonnées bancaires figurent sur la facture. L'attention du client est attirée sur le fait que la passation d'une commande oblige à son paiement.

À défaut de recevoir le paiement du prix de la formation dans les délais, OISE ne sera pas tenue de conserver la disponibilité du séjour et le contrat sera réputé de plein droit et sans formalités résilié du fait du participant, les indemnités de résiliation étant alors dues à OISE en application des dispositions

du paragraphe 5.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au participant :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne exécution de cette demande,
- D'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription les coordonnées complètes de l'organisme collecteur,
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de la formation,
- De s'assurer de la bonne réalisation du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si OISE n'a pas reçu la prise en charge de l'organisme collecteur de référence au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation dès le début de la formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au participant qui devra s'en acquitter avant le début de la formation.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard

Les inscriptions peuvent s'effectuer

- par téléphone

Dans ce cas, le conseiller est à même de faire savoir rapidement la disponibilité du programme retenu. Il envoie par mail tous les documents nécessaires pour procéder à sa mise en place. Il appartient au client de bien vérifier la bonne saisie des informations prises par le conseiller au moment de la réservation, de retourner tous les documents renseignés et de s'acquitter de l'acompte ou du règlement total du solde selon les cas pour que le contrat d'inscription soit réputé formé.

- à partir du site internet OISE

Lorsqu'une demande d'inscription parvient par le biais du site internet. Un acompte est prélevé et une prise en compte de la réservation est envoyée par mail.

Les conseillers s'assurent de la disponibilité du programme choisi et confirment l'inscription. L'inscription au stage est alors validée et réputée formée.

En cas d'indisponibilité du stage demandé, les conseillers se rapprochent du client et lui proposent d'autres programmes susceptibles de lui convenir. Le client est libre d'accepter ou de décliner la/les autre(s) offre(s) proposée(s).

Ainsi en cas d'acceptation, une confirmation d'inscription est envoyée au client par mail. Elle est alors réputée validée

Si le client décline les offres proposées, OISE rembourse l'acompte prélevé.

### **Absence de droit de rétractation**

En application de l'article L221.28-12 du code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable.

### **Inscriptions par comité d'entreprise**

Les réservations effectuées par un comité d'entreprise doivent faire l'objet d'un écrit et d'un contrat de réservation précisant le nombre et les stages réservés, leurs prix, la date de confirmation des réservations qui deviennent alors inscriptions fermes et définitives, et les conditions de règlement. Les inscriptions effectuées par un comité d'entreprise, en l'absence d'un contrat de réservation, obéissent aux règles définies par les conditions générales et particulières de vente des séjours OISE.

### **Dispositions communes pour des inscriptions par tout moyen (téléphone ou internet)**

Il est attendu du client qu'il réponde à toutes les questions figurant sur les formulaires qui lui sont adressés. Toute demande particulière, notamment relative à des repas spéciaux pour raisons médicales ou autres, devra être exprimée par le client par écrit au moment de la réservation pour lui être

opposable. OISE étudiera la demande et s'assurera de pouvoir l'honorer avant de procéder à la confirmation définitive.

Certains stages sont soumis à condition (niveau de langue minimum, âge minimum ...). Toute fausse déclaration ou déclaration erronée, absence d'information ou information incomplète peut entraîner l'annulation de l'inscription et, si le séjour est commencé, le renvoi en France aux frais du stagiaire, de sa famille ou de son représentant légal sans que la responsabilité de la société ne puisse être recherchée.

D'une façon générale, si des informations en particulier d'ordre alimentaire (allergies ou régimes spécifiques) ou médical n'ont pas été indiquées à l'inscription et qu'elles rendent impossible l'accueil du participant sur le programme choisi (famille n'acceptant pas le stagiaire ou centre non adapté), le stagiaire se verra obligé de quitter les lieux à ses propres frais.

### 3. DIVERSITE & HANDICAP

OISE adopte depuis sa création une approche inclusive à l'égard de chacun. OISE propose ainsi, dans la mesure du possible, des aménagements appropriés aux besoins spécifiques des apprenants, qu'il s'agisse de besoins d'ordre physique, psychologique ou cognitif.

Les centres OISE accueillent entre autres des apprenants aux régimes alimentaires spécifiques, aux troubles moteurs légers ou souffrant d'allergies. Aucun de nos établissements n'est néanmoins en mesure de recevoir un public à mobilité réduite, par manque d'équipement adapté (sanitaires, barres de soutien, escaliers, etc).

Il est important que les stagiaires rencontrant des difficultés contraignantes en fassent part aux conseillers OISE en amont de la formation envisagée, afin de valider sa faisabilité.

N'hésitez pas à contacter OISE au 01 53 59 44 44 pour envisager ensemble des adaptations possibles et répondre à vos besoins.

### 4. PRIX & JOURS FÉRIÉS

Les prix indiqués en euros TTC dans la brochure ont été établis en fonction des données économiques et fiscales en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> août 2025 : taux de change des monnaies appliqué au forfait considéré. En cas de variation des taux de change, modification de la législation réglementant nos activités, de création de toute nouvelle taxe, quelle qu'en soit la nature, ou de l'évolution de taxes existantes, OISE se réserve expressément la possibilité d'en répercuter l'intégralité dans ses prix. La révision du prix du forfait ne pourra intervenir moins de 20 jours avant la date de départ.

Jours fériés :

Nos écoles sont ouvertes tous les jours du lundi au vendredi inclus sauf :

Le 1<sup>er</sup> janvier et les 25 et 26 décembre dans toutes nos écoles au Royaume Uni

Les 24, 25, 26 décembre à Heidelberg

En fonction du programme choisi, les heures de cours seront réparties sur les autres journées d'enseignement. Si ce n'est pas possible, elles ne seront pas facturées.

### 5. INFORMATION SUR LES CONDITIONS POUR SE RENDRE SUR LES STAGES

OISE s'efforce d'apporter toute information utile à ses participants sur les formalités administratives et sanitaires à accomplir pour se rendre dans les différents pays de stage. Ces formalités sont rappelées par le personnel OISE avant chaque formation. Pour voyager sans encombre, des documents administratifs en cours de validité sont indispensables et des formalités supplémentaires devront être accomplies par les participants sous leur responsabilité et à leurs frais. Il est à noter que le délai nécessaire pour

effectuer des démarches permettant l'obtention de pièces d'identité peut prendre plusieurs semaines. En aucun cas OISE ne se substitue à la responsabilité individuelle des participants qui doivent prendre à leur charge la vérification et l'obtention de toutes les formalités avant le départ : pièce d'identité et, pour les mineurs, autorisation de sortie de territoire, certificat de santé, vaccins...). Le non-respect des formalités, l'impossibilité d'un participant de présenter des documents administratifs en règle, quelle qu'en soit la raison, entraînant un retard, le refus à l'embarquement ou l'interdiction de pénétrer sur un territoire étranger, restent sous la responsabilité du participant ou de son représentant légal s'il est mineur, à sa charge financière. Pour les ressortissants non Français, un visa peut être demandé.

#### **Formalités administratives**

Le participant de nationalité française doit :

Pour se rendre au Royaume-Uni, être obligatoirement en possession d'un passeport personnel en cours de validité et d'une autorisation électronique de voyage (ETA).

Pour se rendre en Allemagne, être en possession d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) à son nom et en cours de validité.

Quel que soit le pays de destination, un mineur non accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale doit être en possession d'une autorisation de sortie du territoire (AST) et présenter les 3 documents suivants :

- pièce d'identité du mineur : carte nationale d'identité ou passeport (passeport obligatoire pour le Royaume Uni)
- autorisation de sortie du territoire (formulaire Cerfa 15646-01) signée par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- photocopie du titre d'identité du parent signataire. Par précaution, lorsque le mineur ne porte pas le même nom que le parent signataire, prévoir une photocopie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance. Les participants qui ne sont pas de nationalité française doivent se renseigner auprès des postes diplomatiques compétents (consulats ou ambassades) des pays de départ, de transit le cas échéant, de destination afin de se procurer les documents nécessaires au franchissement des frontières pour se rendre dans le pays du stage mais également pour en revenir.

#### **Formalités de santé**

Quelle que soit la destination, il est indispensable de contrôler la validité des vaccins du participant. Il est recommandé de consulter son médecin traitant et il est conseillé d'effectuer une visite de contrôle chez le dentiste afin d'éviter tout désagrément pendant le voyage et au cours du séjour.

#### **Informations avant le début du stage**

Des feuillets additionnels comportant tous les renseignements sur les stages (notamment adresse du centre et le numéro d'urgence) seront transmis au client par courriel à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription avant le départ. Dans l'éventualité où -par extraordinaire- le participant, ou son représentant légal s'il est mineur, n'aurait pas reçu ces informations, son attention est attirée sur la nécessité de prendre contact avec OISE.

## **6. ANNULATION, DÉSISTEMENT ET MODIFICATION DU STAGE**

#### **Modification du fait du client**

Toute demande de modification du stage réservé par le client doit être signifiée obligatoirement par courriel ou courrier recommandé avec accusé de réception avant la date du départ. OISE n'a pas d'obligation d'accepter la modification demandée mais cherchera à faire le nécessaire dans la mesure du possible et des disponibilités et sous réserve du paiement de la différence de prix, si le prix du stage modifié est supérieur au prix de l'inscription initiale.

Si le prix du stage modifié est inférieur au prix initial, la différence sera remboursée à la fin du stage.

Si la demande de modification du stage réservé par le client intervient pendant le stage, OISE n'est pas tenue d'y faire droit et le client est avisé que cette demande tardive risque fortement de rendre sa

réalisation impossible. Si la modification s'avère possible et, si le montant dû est supérieur à la somme acquittée, la différence devra être réglée par le client dès l'acceptation de la demande par OISE. Si le paiement de la différence n'intervient pas dès l'acceptation de la demande, OISE peut décider de ne pas faire droit à la demande de modification. Si, le montant dû est inférieur à la somme acquittée, la différence sera remboursée à la fin du stage.

Si un participant manque un ou plusieurs cours, quel que soit le motif, il ne pourra prétendre ni à un remboursement ni à un rattrapage.

### **Annulation du fait du client**

Le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par OISE conformément à l'article L.211-14

Le client peut annuler la formation, avant son départ, sans frais d'annulation mais uniquement dans les cas suivants :

- interdiction de voyager, par décision gouvernementale, pour des raisons sanitaires ou autres motifs
- maladie
- accident du participant ou d'un membre de sa famille proche (parents, frères, soeurs, grands parents, enfants, cette liste étant exhaustive)
- décès du participant ou d'un membre de sa famille proche (parents, frères, sœurs, grands-parents, enfants, cette liste étant exhaustive)
- complication de grossesse
- dommages graves à l'habitation du participant
- vol des papiers d'identité du participant
- licenciement du participant
- obtention d'un emploi par le participant dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée si la date de début du contrat est antérieure à la date de fin du stage
- modification de la date des congés du participant par l'employeur
- convocation administrative à caractère impératif du participant à une date fixée pendant le stage
- convocation du participant à un examen de rattrapage universitaire à une date fixée pendant la formation
- survenance d'événement dans le pays de destination qu'ils s'agisse d'événements politiques, d'attentats ou de catastrophe naturelle

Et ce en respectant les conditions cumulatives suivantes :

- la décision d'annulation doit être notifiée à OISE par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courriel.
- elle doit être accompagnée de tous les justificatifs démontrant que le participant se trouve dans l'un des cas précités. Dans le cas du décès du participant, ses ayants droits peuvent annuler le stage aux mêmes conditions et selon les mêmes formalités. À défaut de respecter les conditions précitées, l'annulation ne pourra pas intervenir sans frais et le dédommagement dû à OISE sera celui précisé ci-dessous. En cas d'annulation pour toutes autres raisons que celles stipulées ci-dessus, OISE doit obligatoirement être avisée par courriel ou courrier recommandé avec accusé de réception.

Les conditions et le barème ci-dessous s'appliquent

- si OISE est avisée de l'annulation jusqu'à 7 (sept) jours avant la date du départ, 50 (cinquante) pour cent du prix de la première semaine seront retenus.
- si OISE est avisée de l'annulation entre le 7ème jour et le jour du départ : des frais d'annulation équivalant à une semaine de stage seront facturés. En outre, OISE considère qu'un participant annule son séjour notamment dans les cas suivants : s'il ne règle pas la totalité du prix convenu dans les délais fixés et en tout état de cause avant le départ, si la prestation commandée ne peut avoir lieu (en totalité ou en partie) du fait du participant qui n'a pas répondu aux formalités de police, de santé ou de douane ou si le participant est renvoyé du séjour comme indiqué à l'article 7 ci-dessous. Dans ces cas, les frais dus à OISE seront évalués comme indiqué ci-dessus.

- Si la demande d'annulation intervient pendant le séjour, des frais d'annulation équivalant à une semaine de stage seront facturés en sus de la ou des semaines effectivement passées dans l'école avant le départ prématuré du participant. En outre, le participant devra faire le nécessaire et à ses frais pour rentrer à son domicile (sauf dans le cas où son rapatriement sera pris en charge par l'assurance rapatriement quand celle-ci a été souscrite). Par ailleurs, tout séjour écourté ou prestation non utilisée du fait du participant ou décision de ses parents ou représentant légal, et quel qu'en soit le motif excepté pour les cas visés dans la police d'assurance éventuellement souscrite, ne donneront lieu à aucun remboursement ; tout séjour commencé étant dû en entier.

### **Annulation - Modification du fait de OISE**

Dans des cas exceptionnels ou des cas de force majeure, OISE peut être amenée à modifier un élément essentiel du contrat conclu avec un participant étudiant ou adulte . OISE avertira le client au plus tard 21 (vingt et un) jours avant le début du stage et lui proposera soit d'accepter la modification du stage , soit de résilier le contrat sans frais.

Le client pourra ainsi :

- Soit accepter la modification proposée
- Soit résilier le contrat et annuler son séjour

Dans tous les cas, si les modifications proposées ont un coût supérieur au programme initialement choisi, aucun supplément ne sera demandé si le client accepte la modification. Si le coût du programme est inférieur, une nouvelle facture sera envoyée et il sera procédé au remboursement de la différence.

Les stages de groupe sont assurés à partir de 2 participants. Dans l'hypothèse où un seul stagiaire serait inscrit, le cours de groupe serait transformé en cours individuels. Le nombre d'heures dispensées sera au moins égal en valeur financière à l'offre initiale proposée en groupe.

Si un participant manque un ou plusieurs cours, quel que soit le motif, il ne pourra prétendre ni à un remboursement ni à un rattrapage.

Pour les stages "juniors", dans de rares cas, le stage pourra être annulé par manque d'un effectif suffisant ou reprogrammé sur un centre équivalent dispensant un programme académique similaire. Si le programme est moins cher, la différence est remboursée. Dans le cas contraire et de manière totalement exceptionnelle, le prix reste identique au prix initial, le supplément étant à la charge de OISE. Le participant/son représentant légal en sera informé au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de séjour prévue et 7 jours avant le départ dans le cas d'un séjour inférieur à 6 jours.

### **Sur place**

Si une prestation devait être annulée, OISE mettrait tout en œuvre dans les meilleurs délais pour proposer, dans la mesure du possible et du réalisable, une prestation de remplacement d'une qualité équivalente. Le participant ne pourra refuser une prestation comparable. Si une non-conformité est imputable au stagiaire lui-même, à des circonstances exceptionnelles et inévitables ou revêt un caractère imprévisible ou inévitable dû à un tiers, il ne saurait y avoir d'indemnisation.

Si le stagiaire se rendait compte d'une **non conformité**, il devrait le signaler le plus rapidement possible par tout moyen à sa convenance pour que OISE puisse faire le nécessaire.

## 7. SE RENDRE SUR LES LIEUX DE STAGES

### **Formalités de voyage**

Quel que soit le moyen d'acheminement choisi pour se rendre à destination et afin de prendre connaissance de la situation politique et sanitaire de la destination choisie, avant et pendant le séjour, OISE recommande de consulter régulièrement le site du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> ainsi que le site <https://www.pasteur.fr/fr>.

OISE conseille également de s'inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

### **Documents administratifs**

Pour se rendre en Allemagne, une carte nationale d'identité valide suffit

Pour le Royaume Uni, un passeport valide est dorénavant obligatoire, de même qu'une Electronic Travel Authorisation : ETA

Les frais d'émission des documents sont à la charge du client et de sa responsabilité.

Quelle que soit la destination, un mineur voyageant sans ses parents devra être muni d'une autorisation de sortie de territoire. De plus, si au moins un des parents ne porte pas le même nom que l'enfant, ce dernier doit voyager avec une copie du livret de famille.

Il incombe **aux ressortissants étrangers** de se renseigner sur les formalités à accomplir auprès de l'ambassade/du consulat du pays de destination avant de réserver

#### **(a) Voyage individuel**

La prise en charge par OISE commence à l'arrivée du participant dans sa famille d'accueil, son lieu d'hébergement ou sur le centre OISE si l'hébergement n'est pas sollicité. Elle se termine au moment où le participant quitte le même lieu à la fin de son séjour. Les modalités du voyage aller-retour jusqu'au lieu d'hébergement ainsi que son coût sont à la charge du client.

#### **(b) Pour les juniors, un accueil peut être demandé aux aéroports ou gares**

Le participant voyage individuellement. La prise en charge par OISE commence à l'arrivée du participant après le passage de la douane dans le hall d'arrivée pour l'avion et pour le train. Si le participant a choisi et payé cette option, OISE organise son transfert jusqu'à son lieu de résidence. Le transfert dans le pays d'accueil est assuré en taxi, en car ou en train, en fonction du nombre de participants.

#### **(c) Voyage organisé**

Le voyage organisé obéit aux règles d'encadrement des mineurs et comprend à l'aller comme au retour, les billets de transport, l'accueil et l'assistance de OISE à l'enregistrement. La prise en charge par OISE commence au lieu d'accueil du groupe. Les modalités du voyage sont déterminées par OISE qui se charge de prendre les billets aller-retour de train. Le transfert dans le pays d'accueil depuis la gare est assuré en taxi, en car, voire en train. Les modalités de transfert sont déterminées par OISE et leur coût est inclus dans le coût de la prestation. Au retour, la prise en charge de OISE s'achève dès que le participant est pris en charge par son représentant légal ou toute personne mandatée par lui, à la gare du Nord à Paris, conformément à ce qui aura été convenu à l'avance (fiche informations retour). Cette prise en charge doit impérativement intervenir au plus tard dans les 30 (trente) minutes qui suivent l'heure d'arrivée. Passé ce délai, OISE est déchargée de toute responsabilité à l'égard du participant, ou de son représentant légal s'il est mineur. La convocation au voyage organisé sera adressée au participant au plus tard 15 (quinze) jours avant la date de départ. Elle spécifie les horaires de rendez-vous aller et retour, les points de rendez-vous ainsi que les numéros de train. Les horaires et points de rendez-vous sont à respecter impérativement. Dans le cas où un participant serait dans l'incapacité de rejoindre le point de



rendez-vous à l'heure prévue, et qu'il faille procéder au rachat de billets sur un autre train, l'accompagnement ne pourra être garanti et les sommes engagées pour le rachat des titres de transport ainsi que les frais liés aux transferts seront à la charge du client.

**(d) Pour les étudiants, adultes et professionnels**

Le client organise, réserve et règle lui-même toute sa prestation de transport de son lieu de départ à son lieu de destination finale.

## 8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR AUX STAGES

### **Recommandations au participant**

Les stages OISE, en raison de leur caractère uniquement pédagogique et culturel, s'adressent à des participants motivés, désireux de s'investir activement dans le programme et disposés à découvrir et à s'adapter à des cultures et des modes de vie différents. OISE attend du participant qu'il ait été préparé ou se soit préparé à vivre pleinement sa formation (préparation à l'autonomie, aptitude et volonté de s'intégrer dans le cadre d'un séjour à l'étranger avec hébergement en famille ou résidence, découverte de modes de vie différents, réalisation du travail demandé etc.). Pour garantir l'équilibre de la relation contractuelle, le participant doit accepter d'avoir une attitude conforme aux règles élémentaires de bonne conduite qui doivent prévaloir dans tout rapport humain, mais aussi de respecter les recommandations de OISE (assiduité aux cours, respect des règles de bonne conduite et des horaires, participation aux activités programmées, politesse envers les intervenants et autres participants, etc.). Il est important que les parents en avisent leur enfant. En règle générale, les participants sont toujours en relation avec une équipe d'encadrement ou un accompagnateur.

### **Discipline**

Le participant est invité à adopter une bonne conduite envers sa famille hôte, les professeurs, l'équipe d'encadrement et les autres participants, ainsi qu'au cours de toutes les activités proposées par OISE. Le participant devra adopter une tenue vestimentaire correcte. La législation anti-tabac se fait de plus en plus restrictive et dissuasive dans le monde. À ce titre, les établissements d'accueil interdisent formellement la consommation de tabac — y compris la cigarette électronique — dans leurs enceintes (espaces couverts ou non), et se réservent le droit d'exclure un participant qui ne respecterait pas le règlement. De même, l'usage et la détention de drogue, la consommation d'alcool, le vol sous toutes ses formes, la violence verbale et physique, l'utilisation de tout véhicule à moteur, en qualité de conducteur ou de passager pour les deux-roues, la pratique de l'auto-stop sont formellement interdits. Il est rappelé que certains comportements et leurs conséquences font partie des exclusions des contrats d'assurances et d'assistance. Dans le cas où le comportement d'un participant serait de nature à troubler le bon déroulement du séjour, ou dans le cas où celui-ci ne respecterait pas les règles élémentaires de bonne conduite et de sécurité, OISE se réserve le droit d'interrompre son stage.

OISE se réserve le droit de procéder à un renvoi du participant à ses frais (après en avoir avisé le représentant légal si le participant est mineur) :

- sans avertissement dans le cas d'un acte grave notamment en cas de vol, violence physique et/ou verbale, harcèlement, achat et/ou vente et/ou possession et/ou consommation d'alcool et/ou de drogues
- après un avertissement, dans le cas d'un comportement nuisible au bon déroulement du stage, par exemple, retard en cours répétés, indiscipline en cours, non-respect des règles de vie de la famille d'accueil ou en résidence, des consignes données.

Cette liste n'est pas exhaustive.

### **Informations médicales**

Afin de pouvoir profiter pleinement de sa formation, chaque participant doit être autonome et son état de santé compatible avec les déplacements, les activités et les structures d'accueil. Conformément à la législation, l'inscription du participant est conditionnée à la fourniture préalable :



– d'informations relatives aux vaccinations obligatoires ou à leur contre-indications, aux antécédents médicaux ou chirurgicaux ainsi qu'aux pathologies chroniques ou aiguës– d'un certificat médical de contre-indication si certaines activités ne peuvent pas être réalisées. Ces informations sont communiquées à OISE en renseignant avec précision sa fiche d'inscription et sa fiche sanitaire (pour les mineurs). Les régimes alimentaires, les allergies, les handicaps, les troubles de santé tels que (spasmophilie, épilepsie, etc.), les troubles alimentaires (anorexie), le fait que le participant fasse l'objet d'un suivi psychologique ou psychiatrique doivent être portés à la connaissance de OISE. Les écoles s'efforceront toujours d'accueillir les participants en prenant en considération, dans la mesure du possible, leur état de santé. Cependant, OISE se réserve le droit de refuser, dans l'intérêt du participant, son inscription si son état de santé s'avère incompatible au bon déroulement de son stage ou de nature à lui faire prendre des risques susceptibles de mettre en danger sa santé. Dans l'éventualité d'une absence d'information, le participant s'expose, à ses frais, à son retour anticipé.

### **Hébergement**

Le descriptif de l'hébergement fait l'objet d'informations communiquées pour chaque stage. L'hébergement pour adultes s'effectue toujours en chambre individuelle.

Pour les juniors, les chambres des hébergements résidentiels peuvent être partagées ou non en fonction de la résidence. Si les francophones sont majoritaires, il est possible que le partage se fasse avec d'autres francophones. Les dortoirs peuvent accueillir jusqu'à 6 stagiaires. En famille d'accueil, les participants peuvent partager leur chambre.

Si des souhaits sont formulés, ils seront considérés avec attention et transmis à nos correspondants locaux afin qu'ils tentent de les satisfaire. L'impossibilité de répondre favorablement à l'un des souhaits énoncés — la situation géographique, la différence de niveau social, la composition supposée inadéquate de la famille, l'âge et le nombre de ses membres (il se peut qu'une famille soit monoparentale) n'est pas une cause de rupture de contrat. Il n'est pas demandé à ces familles hôtesse de modifier leur mode de vie habituel. Chaque participant doit donc avoir à l'esprit, avant de s'inscrire à une formation linguistique en famille hôte, que les habitudes familiales peuvent varier d'un pays à l'autre, comme elles peuvent être différentes d'une famille à l'autre. La famille hôte représente un mode d'hébergement qui ne peut être considéré comme un élément essentiel de la formation linguistique. Un empêchement ponctuel, voire un désistement d'une famille hôte initialement prévue, aurait pour conséquence une affectation temporaire ou définitive dans une famille de substitution, sans pour autant donner droit à une quelconque indemnisation. De même OISE privilégiera le placement d'un seul francophone dans une même famille mais peut être amenée, dans de rares cas, à placer 2 francophones dans une même famille.

### **Sorties, déplacements et quartiers libres pour les mineurs dans les écoles juniors**

Le programme de nos formations linguistiques en famille nécessite de la part du participant un certain nombre de déplacements dans la ville (par exemple, pour se rendre de sa famille à l'école, rejoindre un lieu de rendez-vous pour une activité culturelle, une excursion ou une soirée, rentrer le soir dans sa famille après les cours, etc.). OISE informe les parents que les participants ne peuvent être accompagnés par un adulte au cours de ces déplacements. Une information est dispensée aux jeunes par les écoles afin de sensibiliser les participants aux dangers de la circulation routière, et de leur recommander prudence et calme au cours de ces déplacements. Les temps de trajet pour se rendre de la famille à l'école de langue varient selon la ville et peuvent aller jusqu'à 60 minutes.

### **Autorisation de sortie**

Par ailleurs, la fiche d'inscription permet aux parents de donner l'autorisation au participant de sortir selon les modalités suivantes :

Avant 14 ans, aucune possibilité de sortir seul

À partir de 14 ans :

En famille d'accueil : autorisation de sortie seul sans accompagnateur en dehors de toute soirée organisée et ce jusqu'à 22h00 .

En résidence, les parents peuvent donner une autorisation pour des sorties en journée. Les sorties le soir ne sont pas autorisées quel que soit l'âge du participant.

## 9. QUALITÉ DU STAGE

À l'issue du séjour, il est demandé au participant de donner une évaluation qualitative de l'ensemble des prestations de sa formation. OISE agit en qualité d'intermédiaire entre le participant inscrit d'une part, les organisations d'accueil et les familles d'autre part. Toute réclamation concernant la famille d'accueil ou le centre d'hébergement, de même que la prestation pédagogique doit être signalée sans délai durant le séjour. Si le participant n'est pas satisfait des solutions apportées localement, il conviendra de le notifier à OISE par lettre recommandée avec avis de réception (à l'adresse suivante : OISE Etudes Linguistiques, 71 bis, rue de Vaugirard 75006 Paris) ou par e-mail (à l'adresse [contact@oise.com](mailto:contact@oise.com)) dès que possible et au plus tard dans les 3 (trois) mois à compter de l'événement à l'origine de la réclamation.

OISE mettra tout en œuvre pour répondre dans les meilleurs délais aux lettres de réclamation néanmoins le délai de traitement, pour tout séjour effectué pendant la période estivale, pourrait être allongé de 2 mois. Par ailleurs, OISE en qualité de membre de l'UNOSEL bénéficie des services des Entreprises du Voyage (EdV), en cas de défaut de réponse ou de réponse insatisfaisante, et dans les cas où un tel recours est possible, le client a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur le lien suivant : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

## 10. ASSURANCES ET ASSISTANCE

L'assurance responsabilité civile individuelle et l'assistance rapatriement ne sont pas incluses dans les tarifs de OISE. Chaque participant, ou son représentant légal s'il est mineur, doit impérativement avoir souscrit une assurance responsabilité civile individuelle en son nom ou celui de ses parents. La souscription d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou maladie est facultative. OISE recommande fortement de souscrire ce type de contrat. Une assurance Assistance Rapatriement est en vente auprès de OISE. Le contrat est souscrit auprès de l'assureur MUTUAIDE ASSISTANCE dont le siège social se situe 126 rue de la Piazza 93160 Noisy Le Grand, est géré par la société Explorassur, courtier en assurances dont le siège social est situé au 122 bis quai de Tounis 31000 Toulouse au capital de 1 187 070 € - RCS Toulouse 839 898 673 , immatriculé auprès de l'ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr) sous le numéro 18007806- Tél : 09 69 32 59 73 - [www.explorassur.com](http://www.explorassur.com) & Garantie Financière conformes au Code des Assurances, Art L512-6 et L512.7. Sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) Service réclamation : Explorassur- En cas de désaccord ou de mécontentement sur la mise en œuvre du contrat, contacter Explorassur en appelant le 05 34 45 31 51 ou en écrivant à [reclamation@explorassur.com](mailto:reclamation@explorassur.com). Explorassur qui s'engage à accuser réception du courrier de réclamation sous 10 jours ouvrés et une réponse dans un délai maximum de 2 mois. Si le désaccord persiste, il est possible de recourir à la Médiation de l'Assurance par courrier à condition qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée : TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.

Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle de OISE sont accessibles sur demande. Le registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS), dont le siège social est situé 26 boulevard Haussmann 75009 Paris est librement accessible au public sur le site <https://www.orias.fr/>.

## II. RESPONSABILITÉ

OISE ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie de ses obligations résultant de tout événement irrésistible, imprévisible et extérieur à sa volonté au sens de l'article 1148 du Code Civil, des cas de force majeure du fait des tiers ou de la faute du participant (non respect des formalités administratives, douanières, de santé, non présentation à l'embarquement, ladite liste n'étant pas limitative). Dans le cas où sa faute serait établie, le participant supportera donc toutes les conséquences financières résultant de la survenance des cas affectant l'exécution des obligations de OISE. Si OISE est empêchée d'accomplir tout ou partie de l'une quelconque de ses obligations dans les cas précités, elle sera fondée notamment à retarder l'exécution de tout ou partie de ses obligations, à faire supporter au client le paiement de tous les coûts nécessaires si celui-ci lui demande de tenter d'exécuter ses obligations, d'annuler tout ou partie de la commande et ce sans que le client ne puisse réclamer de ce fait aucune indemnité à quelque titre que ce soit et quelle qu'elle soit ni refuser l'exécution partielle lorsqu'elle lui sera proposée. Par ailleurs, cela ne dispense pas le participant de payer à OISE les sommes dues pour les prestations déjà réalisées.

### 12. FRAIS MÉDICAUX

Il est possible que OISE fasse l'avance de frais médicaux (honoraires médicaux, radios, médicaments, etc.) pour un participant. Dans cette éventualité, à la fin du séjour, une facture correspondant aux frais médicaux avancés sera adressée au participant ou son représentant légal. Dès réception du règlement, OISE enverra la feuille de soins à adresser à la Caisse de Sécurité Sociale, afin d'en obtenir le remboursement, puis à la mutuelle pour le complément. OISE demande à chaque participant de se munir de la carte européenne d'assurance maladie, délivrée par la Caisse de Sécurité Sociale dont dépend le stagiaire ou ses parents pour les mineurs, qui permet chez certains praticiens, d'éviter l'avance des frais médicaux, pour les destinations de l'espace économique européen : Allemagne, Espagne et étendu au Royaume-Uni. OISE conseille de souscrire une assurance rapatriement pour la durée du séjour.

### 13. BAGAGES ET OBJETS PERSONNELS

Les bagages et/ou objets personnels divers du participant restent sous la surveillance de celui-ci pendant toute la durée des transferts s'il y a lieu et du séjour. OISE décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou avarie notamment pendant le transport. Pour les mineurs, il est conseillé de confier son argent liquide/objets de valeur au directeur du programme pour le placer dans le coffre-fort du centre (dans le cas où le centre dispose d'un coffre fort - dans le cas contraire, une solution alternative sera proposée), dans le cas d'un refus de déposer ses objets/argent liquide en lieu sûr, OISE ne pourra être tenue responsable pour toute perte/vol/détérioration (liste non exhaustive) d'argent ou d'objets de valeur.

### 14. UTILISATION DE L'IMAGE

Sauf indication contraire de la part du client, expressément mentionnée sur le formulaire d'inscription OISE est autorisée à utiliser gracieusement des photos ou vidéos du participant prises lors des séjours qu'elle organise. En l'absence d'opposition expresse sur le formulaire d'inscription, les parents ou le représentant légal du mineur acceptent donc cette utilisation. Ces photos ou vidéos pourront être utilisées pour illustrer et agrémenter sa documentation, ses brochures, son site internet, les réseaux sociaux ou tout autre document d'information et de promotion OISE.

## 15. UTILISATION ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Selon la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004 dite « Informatique et Libertés », le participant, ou son représentant légal s'il est mineur, est informé que son inscription et son contrat font l'objet d'un traitement nominatif informatisé. OISE Études linguistiques est enregistrée à la CNIL sous le numéro de déclaration 1799286vo. OISE demande à ses clients des informations personnelles collectées au moment de l'inscription : nom et prénom, adresse e-mail, adresse postale, numéro de téléphone fixe et portable, copie d'une pièce d'identité pour les mineurs. Ces informations doivent être communiquées afin d'organiser le stage demandé, effectuer les réservations demandées, envoyer la confirmation et, si nécessaire, informer le participant de modifications éventuelles de son stage. Les autres demandes d'information appelant une réponse facultative, ou les informations relatives à l'intérêt du participant sont destinées à mieux le connaître ainsi qu'à améliorer les services qui lui sont proposés. Les coordonnées personnelles peuvent aussi être utilisées par OISE pour informer le participant sur d'autres programmes éducatifs proposés par OISE ou l'un de ses partenaires. Si le participant ne souhaite pas recevoir ce type d'information, merci de le signaler par e-mail à l'adresse suivante: [contact@oise.com](mailto:contact@oise.com) ou par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à OISE Etudes Linguistiques. La possibilité de s'opposer à la réception de telles informations sera rappelée lors de chaque communication commerciale. Les informations personnelles sont conservées aussi longtemps que le requièrent les obligations légales. Elles sont aussi utilisées à des fins statistiques, étant précisé dans ce cas, qu'elles ne puissent pas personnellement identifier les participants. Ces informations sont partagées avec les établissements financiers qui traitent les paiements et les tiers participant à la fourniture des services de OISE Elles peuvent être transférées hors de l'espace économique européen dans le respect des dispositions légales applicables. Lorsque le paiement est effectué par carte de crédit, les coordonnées bancaires sont transmises par voie sécurisée, aux établissements financiers concernés, qui autorisent la transaction et procèdent au paiement. Les informations personnelles peuvent être transmises à des tiers participants à la fourniture de nos services (agent de réservation, familles d'accueil, établissements d'enseignement, etc.) qui les utilisent dans le cadre du déroulement de la formation. OISE s'efforce d'assurer la protection des données personnelles de ses clients. Sauf dans les cas décrits ci-dessus et sous réserve du consentement des participants, ou de son représentant légal s'il est mineur, celles-ci sont conservées au sein de l'organisme autant que nécessaire et seul le personnel habilité y a accès. S'il devait être décidé d'utiliser ces données personnelles de manière différente à celles décrites aux présentes, le participant, ou son représentant légal s'il est mineur, en serait informé par e-mail ou tout autre moyen approprié et son consentement sera requis. En effectuant une réservation auprès de OISE, le participant accepte que ses informations personnelles soient collectées et traitées comme mentionné ci-dessus. Pour toute question ou commentaire au sujet du traitement de ses données personnelles, ainsi que pour exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition, selon les termes de la loi N°78- 7 du 6 janvier 1978, le participant peut prendre contact avec OISE à l'adresse e-mail suivante : [contact@oise.com](mailto:contact@oise.com) ou par courrier adressé 71 bis rue de Vaugirard 75006 Paris. Le descriptif détaillé sur la politique de protection des données personnelles est disponible sur le site [oise.com](http://oise.com) ou par courriel (pdf) ou par voie postale si vous en faites la demande. Il est possible d'introduire une réclamation s'il est considéré que le traitement de données à caractère personnel constitue une violation à la réglementation. Pour avoir des informations supplémentaires, il est conseillé de se diriger vers le site internet de la CNIL.

**BLOCTEL :** Pour ne pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, il est possible de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)

## 16. DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français et notamment aux dispositions du code du tourisme. Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation du contrat de séjour et des présentes conditions de vente relève des tribunaux français.

Nom et prénom du stagiaire :

Nom du parent/représentant légal pour les mineurs

Date                    /                    /

Signature (du parent ou du représentant légal pour les mineurs) :

## FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR DES CONTRATS DE VOYAGE À FORFAIT

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. OISE Etudes Linguistiques, et le cas échéant le détaillant seront entièrement responsables de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, OISE Etudes Linguistiques et le cas échéant le détaillant disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elles deviendraient insolubles.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

OISE Etudes Linguistiques a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme au 15 avenue Carnot - 75017 Paris 01 44 09 25 35 ou 01 44 09 88 00 [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel). Si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de OISE Etudes Linguistiques.